



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille le vingt-sept mars à dix-huit heures trente le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, Mme DA SILVA Virginia, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme QUINTARD Joselyne, M. VICTOR Vincent, Mme DOUET Flore, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

Absents excusés : M. ANELLI Dominique pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. CAPRONI Christophe pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, Mme RAZIK Sophie pouvoir à M. Mehdi BELKACEM,

Secrétaire : Mme Clara SANDRIN

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	32	35

Réf : 2026/03/5 – OBJET : Elections des adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2121-21, L 2121-29, L.2122-1, L 2122-4, LO 2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-1, L 2122-7-2, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR : INT/A/1405029 C du Ministre de l'Intérieur du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Vu le Guide relatif à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants annexé à la circulaire interministérielle du 4 mars 2026

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260327-2026-03-05-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2026

sur l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants,

Vu la délibération adoptée par le Conseil Municipal lors de la présente séance et relative à la fixation du nombre d'adjoints au Maire, ce nombre ayant été arrêté à dix,

Considérant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire composées alternativement d'un candidat de chaque sexe ont été déposées au cours de la présente séance auprès du Maire.

Considérant la liste déposée auprès du Maire, à savoir la liste des adjoints présentée par Saint-Cyr au Cœur 2026,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste ou les listes étant composées alternativement d'un candidat de chaque sexe et que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, l'élection ayant lieu à la majorité relative et en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant que les conseillers municipaux ont procédé au vote à bulletins secrets,

DELIBERE

Article 1 : Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
à déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 14
- a obtenu : liste des adjoints présentée par Saint-Cyr au Cœur 2020 : 27 voix

Article 2 : Après avoir constaté que la liste des adjoints présentée par Saint-Cyr au Cœur 2026 a obtenu la majorité absolue, sont élus en qualité d'adjoint(e)s au Maire les candidats de ladite liste, énumérés ci-dessous :

1 ^{er} adjoint	M.	SAMAMA Joseph
2 ^{ème} adjoint	Mme	DUCHON Lydie
3 ^{ème} adjoint	M.	LANCELIN Henri
4 ^{ème} adjoint	Mme	MARVIN Sophie
5 ^{ème} adjoint	M.	de NAZELLE Jérôme
6 ^{ème} adjoint	Mme	BARRÉ Anne
7 ^{ème} adjoint	M.	DANTAS Isidro
8 ^{ème} adjoint	Mme	KHALDI Olga
9 ^{ème} adjoint	M.	BOIRE Vladimir
10 ^{ème} adjoint	Mme	BULLIER Jessica

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **30 MARS 2026**

Sonia BRAU

Maire




Clara SANDRIN

Secrétaire de séance




Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260327-2026-03-05-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2026